

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1002*

7 février 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 7 février 2006, à 10 h 15

Présidence: M. Zdzisław RAPACKI (Pologne)

Nouveau triage pour raisons techniques.

GE.07 63814 (F)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1002^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je veux d'emblée accueillir cordialement l'Ambassadeur de Chine, M. Cheng Jingye, qui a pris récemment ses fonctions de représentant de son pays à la Conférence du désarmement. L'Ambassadeur Cheng a présenté ses lettres de créances au Président de la Conférence il y a un quart d'heure. Je saisis cette occasion pour l'assurer de notre coopération et de notre appui dans ses nouvelles fonctions.

Nous tous avons appris avec une profonde tristesse le naufrage du ferry égyptien *Al Salam Boccaccio 98* en mer Rouge vendredi dernier dans les premières heures de la journée. Le bateau, qui faisait route de Duba, en Arabie saoudite, vers Safaga, en Égypte, aurait eu à bord environ 1 400 personnes, dont un grand nombre ont perdu la vie. Je veux exprimer, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, nos condoléances les plus sincères et toute notre sympathie aux familles des victimes et au Gouvernement égyptien. Je vous invite à vous joindre à moi pour observer une minute de silence à la mémoire des victimes du naufrage du ferry égyptien.

* * *

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La Conférence poursuivra aujourd'hui son débat général sur toute question ayant un rapport avec les travaux de la Conférence du désarmement. Sont inscrits sur la liste des orateurs pour la présente séance plénière, les Ambassadeurs de France, du Nigéria, d'Allemagne, d'Irlande, de Nouvelle-Zélande et de Norvège.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation française, présenter mes condoléances à la délégation égyptienne, à ses autorités et au peuple égyptien pour la tragédie qu'ils viennent de subir en mer Rouge.

La délégation française a l'honneur de soumettre aujourd'hui, comme document officiel de la Conférence du désarmement, le texte du discours du Président de la République française prononcé le 19 janvier à l'île Longue, en Bretagne. Comme en 2001, comme en 1996, nous avons en effet pour usage de soumettre ces discours à la Conférence pour en informer les membres et les mettre à même d'en prendre connaissance d'une manière précise et complète.

Depuis la fin de la guerre froide, la doctrine de dissuasion française a connu plusieurs étapes dans sa formulation sans que ses fondements en soient modifiés: le «Livre blanc» de 1994, le discours du Président de la République d'août 1995, celui du 8 juin 2001 à l'IHEDN et enfin celui du 19 janvier 2006.

En ce qui concerne spécifiquement la Conférence du désarmement, il me paraît utile de formuler brièvement, sur la base des questions les plus fréquemment posées, les observations suivantes.

(M. Rivasseau, France)

Le chef de l'État français a rappelé que les principes fondamentaux de la dissuasion nucléaire n'ont pas changé. La dissuasion française a vocation de garantir les intérêts vitaux de la France face à toute menace, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Dans le cadre de ce concept dissuasif, les armes nucléaires françaises ne sont pas des armes de bataille. Notre concept reste bien le même: il ne peut en aucun cas être question d'utiliser les moyens nucléaires à des fins militaires lors d'un conflit.

La reconfiguration, c'est-à-dire la modernisation des moyens de la force de dissuasion et leur adaptation aux évolutions du contexte stratégique, est pleinement compatible avec les engagements souscrits par la France au titre de l'article VI du TNP. La France continue à être très active dans ce domaine, conformément à ses engagements. Est-il besoin de rappeler que la France a retiré et éliminé toutes ses armes sol-sol (le plateau d'Albion et les missiles Hades), diminué le nombre de ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, réduit des deux-tiers depuis 1985 le nombre global de ses vecteurs nucléaires, démantelé le centre d'essai du Pacifique, arrêté et démantelé les installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires de Pierrelatte et Marcoule, et fait passer la part du nucléaire dans les investissements «défense» de la France de 50 % lors de la mise sur pied de la force nucléaire stratégique à 33 % lors de la chute du mur de Berlin et à 19 % en moyenne pour la période 2003-2008, conformément à notre dernière loi de programmation militaire? En 2008, cette part représentera 18 % seulement des investissements «défense». Globalement, le coût de la dissuasion a été réduit pour représenter aujourd'hui moins de 10 % du budget de la défense hors pension.

Dans ce contexte, la France demeure fidèle à ses engagements, tels qu'ils ont été exprimés sous la forme la plus récente, à titre national ou dans un cadre européen, à la Conférence d'examen du TNP en mai 2005, lors de la dernière session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, ou bien ici même depuis un an. C'est en particulier le cas sur le terrain du traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Le Président de la République a rappelé que nous continuons à soutenir les efforts internationaux en faveur d'un désarmement général et complet, et, en particulier, la négociation d'un tel traité. Dois-je rappeler aussi que la France a réaffirmé et précisé en 1995 les garanties de sécurité données aux États non nucléaires qui sont parties au TNP? La déclaration française, comme celle des autres puissances nucléaires, donne en particulier des garanties de sécurité négatives à ces États. Comme nous l'avons dit alors, cela n'affecte naturellement en rien notre droit naturel de légitime défense, tel que rappelé par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, la France a donné des garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes, à plus d'une centaine de pays en ratifiant les protocoles aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires: ceux de Tlatelolco pour l'Amérique du Sud en 1992, de Pelindaba pour l'Afrique et de Rarotonga pour le Pacifique Sud en 1996. Des négociations se poursuivent pour l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est. Toutes ces garanties restent évidemment intégralement valides. Comme l'a rappelé le Président de la République française, la voie du désarmement est une voie exigeante. Nous continuons à soutenir les efforts internationaux mais, évidemment, nous ne pourrions continuer à avancer que si les conditions de notre sécurité globale sont maintenues et si la volonté de progresser est unanimement partagée. Ceci nous renvoie à notre responsabilité particulière, ici même, et au soutien qu'appellent vos efforts, Monsieur le Président, pour rassembler les volontés afin d'avancer vers nos objectifs communs.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de France de sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Joseph Ayalogu.

M. AYALOGU (Nigéria) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous avez accédé à la présidence, permettez-moi de vous en féliciter et de vous assurer de la coopération et de l'appui de ma délégation alors que vous vous efforcerez de faire intervenir un consensus sur notre programme de travail.

J'ai demandé la parole pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres Présidents de la session, de l'initiative que vous avez prise conjointement et que vous vous êtes engagés à mettre en œuvre en 2006. La décision collective des six Présidents de collaborer dans la quête d'un consensus est une innovation qui, à mon sens, est venue apporter un début de solution au problème de la brièveté du mandat de président, sans compter ses autres avantages. Plusieurs délégations, dont la mienne, ont avancé l'idée dans le passé qu'il faudrait envisager de prolonger le mandat de président, et le Japon a présenté une proposition informelle en ce sens. Ma délégation vous félicite vivement de la solution novatrice que vous avez trouvée et qui évite les lourdeurs de la procédure.

Au nom des six Présidents, vous avez désigné des collaborateurs pour 2006 afin d'aider ces derniers dans l'accomplissement de leurs tâches. Vous avez déclaré que les Présidents s'emploieraient surtout à faire intervenir un consensus sur un programme de travail. À cet égard, les Collaborateurs de la présidence pourraient centrer leurs travaux sur l'ordre du jour et l'efficacité de nos méthodes de travail. Le Nigéria appuie sans réserve l'initiative des six Présidents de désigner des collaborateurs pour les aider dans ce qu'ils entreprendraient. Comme une délégation l'a mentionné la semaine dernière, nous estimons tous être des collaborateurs de la présidence – la délégation nigériane, à n'en pas douter, collaborera et coopérera avec les ambassadeurs désignés afin de conduire tous les collaborateurs dans leurs efforts pour réaliser un objectif commun.

Quant au mandat à donner aux Collaborateurs de la présidence, la délégation nigériane a quelques suggestions à faire. Nous avons déjà adopté l'ordre du jour de la session de 2006, ordre du jour qui est souple et équilibré. Dans la déclaration que vous avez faite au moment de son adoption, vous avez dit, Monsieur le Président, que toute question pourrait être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y avait consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En ce qui concerne ma délégation, les quatre questions fondamentales qui demeurent les plus pertinentes dans la situation internationale actuelle en matière de sécurité sont déjà inscrites à l'ordre du jour, qui a été conçu avec suffisamment de souplesse pour qu'il soit possible d'aborder toutes autres questions s'il y a consensus au sein de la Conférence pour les examiner. Quant à l'efficacité de nos méthodes de travail, cette question a été étudiée dans le passé. La Conférence du désarmement est sans doute la seule institution à ne prendre ses décisions que par consensus. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité s'emploient à prendre leurs décisions par consensus, mais même eux, à défaut de pouvoir le faire, optent pour la mise aux voix. La règle du consensus a été adoptée ici pendant la guerre froide, sans doute pour faire en sorte que tous participent au processus décisionnel. Elle devait être source de progrès et de force multilatérale, mais devient aujourd'hui, malheureusement, une cause de stagnation et d'inertie. Y a-t-il quelque solution novatrice qui puisse nous aider à surmonter ce problème à ce stade?

(M. Ayalogu, Nigéria)

Nous n'osons pas l'espérer, surtout parce qu'il faudrait qu'existe la volonté politique de résoudre le problème, alors même que l'absence d'une telle volonté semble avoir été à l'origine du blocage actuel des travaux de la Conférence.

Je suggère donc que les collaborateurs de la présidence s'efforcent plutôt de faire intervenir un accord sur un programme de travail, qui, de l'aveu de toutes les délégations, semble être la tâche prioritaire à accomplir. Les Collaborateurs pourraient peut-être s'employer à dégager les divergences qui existent quant aux diverses propositions présentées ici, à titre tant officiel qu'informel. Il ressort des interventions faites au cours de l'année écoulée que la proposition des cinq Ambassadeurs recueille l'appui d'une majorité écrasante des délégations, sinon le consensus. Le Nigéria suggère que les Collaborateurs de la présidence s'efforcent de faire intervenir un accord sur un programme de travail fondé sur la proposition considérée. Ils pourraient s'employer à cerner les difficultés que pose cette proposition aux délégations qui estiment ne pas pouvoir se joindre au consensus à son sujet, et à reformuler la proposition de manière à tenir compte de ces difficultés, sans pour autant créer de nouveaux problèmes. Il a été dit et redit que la proposition des cinq Ambassadeurs n'est pas gravée dans la pierre, mais est susceptible d'évoluer.

Enfin, je tiens à faire observer que le Nigéria a appuyé les propositions présentées par le passé, dont celle des cinq Ambassadeurs, et vous assurer qu'il restera souple afin d'aider la présidence dans ses efforts pour nous faire sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. J'ai l'espoir que les six Présidents parviendront à élaborer un programme de travail équilibré et complet, qui tienne compte des préoccupations de toutes les délégations en matière de sécurité. La Conférence du désarmement a pour tâche d'édifier pour tous, par la négociation d'accords de désarmement, une architecture de la sécurité collective.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Nigéria pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. J'étudierai avec grand soin toutes ses suggestions. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Bernhard Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je veux tout d'abord me joindre aux condoléances que vous-même et toutes les délégations ici présentes ont adressées à la délégation égyptienne à la suite du terrible accident survenu en mer Rouge.

L'Allemagne est d'avis que l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, qui est fondé sur le «décatalogue», est suffisant pour que nous puissions traiter des questions actuelles de désarmement et de sécurité.

Les quatre questions dites «fondamentales» – un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace – restent d'actualité et continuent de revêtir une importance centrale pour la communauté internationale, eu égard, notamment, à l'évolution de la situation internationale à laquelle nous devons faire face aujourd'hui.

(M. Brasack, Allemagne)

Une approche globale, qui tienne compte des différentes priorités et préoccupations en matière de sécurité, offre le moyen le plus réaliste et le plus praticable de débloquer la situation à la Conférence du désarmement.

Nous avons toujours estimé que la proposition des cinq Ambassadeurs satisfaisait pleinement à ces exigences. De concert avec la majorité écrasante des membres de la Conférence, nous sommes d'avis que la proposition considérée constitue en fait la seule, depuis 1998, qui agrée la quasi-totalité des délégations de la Conférence. Force est de constater, toutefois, que le quasi-consensus ne saurait constituer un consensus. Nous continuons d'appuyer l'idée d'établir des organes subsidiaires pour les quatre questions fondamentales. Il ne serait pas nécessaire, ni même possible, de donner à ces organes des mandats d'égale valeur. Ceux-ci devraient mettre dans la balance les priorités divergentes des différents groupes et la nécessité d'un consensus global. Ils devraient être à la fois pragmatiques et substantiels, afin que tous puissent les accepter. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec tous les États membres de la Conférence à l'étude des moyens de parvenir à un consensus sur un programme de travail de l'instance et, partant, d'ouvrir des négociations de fond, eu égard à ce que les États parties au TNP ont appelé de leurs vœux à la Conférence d'examen de 2000.

L'Allemagne ne considère pas que l'une ou l'autre des quatre questions fondamentales soit intrinsèquement plus ou moins importante que les trois autres. Cela dit, de l'avis de l'Allemagne, la question relative à un traité visant l'arrêt de la production des matières fissiles se prêterait tout particulièrement à la négociation immédiate, eu égard au rapport du Coordonnateur spécial et au mandat qui y figure, et à la conclusion rapide d'un traité sur la question qui soit non discriminatoire, d'application universelle et vérifiable. L'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité constitue, en toute bonne logique, l'étape qu'il est indispensable de franchir à présent dans la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous n'avons pas à présent de méthode cohérente et globale pour régler la question des matières fissiles. Les nombreuses initiatives relatives aux matières fissiles et aux moyens de leur production qui ont été lancées au cours de ces dernières années à un haut niveau sont une indication claire des risques significatifs associés à ces matières et de la nécessité d'établir des contrôles améliorés et complets.

L'établissement d'un comité spécial chargé de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace pourrait nous aider à étudier et examiner en séance la question d'un renforcement des mécanismes internationaux y relatifs, de même que les règles régissant l'utilisation de ce milieu à des fins civiles comme dans un but militaire légitime, l'idée étant d'éviter toute insécurité dans l'espace qui présenterait des risques incalculables, non seulement pour la sécurité mondiale, mais aussi pour son utilisation à des fins commerciales, comme l'exigent les applications quotidiennes très diverses des techniques modernes. Dans cet esprit, l'Allemagne accueille favorablement tous efforts faits pour repérer et examiner des questions ou propositions précises, qui pourraient porter notamment sur des mesures de confiance ou de transparence, des principes généraux, des engagements conventionnels ou le renforcement du régime en place, en vue de rendre impossibles toutes évolutions techniques dangereuses ou toute course aux armements dans l'espace.

(M. Brasack, Allemagne)

Des progrès tangibles et continus dans la voie d'un désarmement nucléaire irréversible et vérifiable sont indispensables et ne pourront être accomplis que suivant une démarche graduelle. Les 13 mesures concrètes adoptées par les États parties au TNP à la Conférence d'examen de 2000 afin d'aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la réalisation des obligations inscrites à l'article VI du Traité, sont autant de repères dans cette voie. L'Allemagne appuie sans réserve l'idée d'établir un organe subsidiaire approprié de la Conférence qui serait chargé du désarmement nucléaire, comme le prévoient les 13 mesures concrètes énoncées dans le Document final de ladite Conférence d'examen.

Dans la stratégie de l'Union européenne qu'a adoptée le Conseil européen en décembre 2003 pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, l'Allemagne et ses partenaires de l'Union ont reconnu que les garanties de sécurité positives et négatives pouvaient à la fois encourager les États à renoncer aux armes de destruction massive et servir de moyen de dissuasion. Dans la même veine, les États parties au TNP sont convenus, à la Conférence d'examen de 2000, que «des garanties de sécurité juridiquement contraignantes» offrent un moyen de «renforcement du régime de non-prolifération». L'Allemagne engage donc instamment les États membres de la Conférence à convenir d'un programme de travail qui prévoit des travaux significatifs sur la question des garanties de sécurité négatives.

Chacun des présidents de la Conférence du désarmement a pour mission d'étudier l'applicabilité des solutions possibles en vue d'une reprise des travaux de fond à la Conférence. Cela comprend l'étude éventuelle de questions additionnelles. Toutefois, ces questions additionnelles devraient être considérées comme complétant celles qui sont actuellement inscrites à l'ordre du jour, et non pas comme étant une solution de remplacement, et examinées uniquement dans la mesure où elles élargissent la base nécessaire à un consensus. Il est entendu que toute suggestion d'aborder des questions nouvelles à la Conférence doit être examinée en tant que telle et sans préjudice d'aucune autre question. En outre, il importe que ces questions additionnelles ne servent pas de prétexte pour compliquer encore les couplages malheureux qui empêchent déjà la Conférence d'avancer. L'Allemagne reste ouverte, dans un esprit de pragmatisme et de souplesse, à l'étude de toute proposition nouvelle qui serait présentée dans le but de faire intervenir dans cette instance un accord négocié et juridiquement contraignant, et qui renforcerait la sécurité internationale, la limitation des armements ou le désarmement. De l'avis de l'Allemagne, cela pourrait concerner notamment les questions relatives aux armes classiques telles que les systèmes portables de défense antiaérienne (MANPADS), pour autant que les travaux entrepris dans d'autres instances en soient renforcés. Je tiens à être parfaitement clair: les questions nouvelles, ou additionnelles, doivent rester additionnelles. Elles ne sauraient remplacer les questions prioritaires auxquelles la Conférence doit s'attaquer.

L'Allemagne appuie le vœu des Présidents de la session de 2006 de la Conférence de coordonner leurs travaux autant que possible, afin d'en arriver à un maximum de cohérence et de continuité. Des débats structurés, ciblés et plus interactifs, avec une répartition équilibrée du temps imparti aux différentes questions, offrent la meilleure solution à cet égard.

Les questions dont nous sommes saisis ne sont pas obsolètes. Elles revêtent une importance fondamentale pour la communauté internationale, même – ou en particulier – eu égard à l'évolution de la situation internationale, à la mondialisation et aux menaces accrues que

(M. Brasack, Allemagne)

font peser sur nous tous le terrorisme mondial et des acteurs autres que des États. Les démarches multilatérales offrent des solutions qui, en règle générale, sont considérées comme légitimes, transparentes et impartiales, outre qu'elles sont durables.

Un règlement adéquat et global de ces questions exige aussi, entre autres, une plus large participation de la société civile et de la communauté mondiale. Un déblocage des travaux de la Conférence du désarmement apporterait une preuve tangible de la volonté de poursuivre résolument les efforts faits à l'échelle mondiale en matière de limitation des armements, de non-prolifération et de désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice d'Irlande, M^{me} Mary Whelan.

M^{me} WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): Je tiens à exprimer à la délégation égyptienne toute ma sympathie à la suite des pertes en vies humaines que son pays a subies en mer.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour votre présidence. En collaborant avec les autres Présidents de la session, vous avez déjà remis en cause notre inaction et fait preuve de créativité dans les moyens d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Je prends la parole aujourd'hui afin d'exposer, comme vous avez demandé aux délégations de le faire, nos priorités en ce qui concerne les travaux de cette instance en 2006. Nos priorités sont les suivantes: a) nous estimons que la Conférence devrait ouvrir des négociations sur un traité visant les matières fissiles; b) nous appuyons l'idée d'établir un organe subsidiaire chargé du désarmement nucléaire; et c) nous pensons qu'il serait bon, en effet, de lancer un processus susceptible de déboucher sur un accord visant la non-implantation d'armes dans l'espace.

Nous sommes réalistes. Nous mesurons que la Conférence du désarmement ne peut pas simultanément ouvrir des négociations sérieuses sur tout un éventail de questions. Dans ces circonstances, nous attachons une importance particulière à l'ouverture, en 2006, de négociations sur un traité visant les matières fissiles, et souhaiterions en même temps que soient établis des organes subsidiaires pour examiner d'autres questions qui nous intéressent aussi.

Nous serions disposés à examiner des moyens de faire avancer d'autres questions inscrites à l'ordre du jour, auxquelles les partenaires aux négociations attachent une importance. Comme d'autres délégations, nous continuons de croire que la proposition des cinq Ambassadeurs peut englober tout l'éventail des préoccupations exprimées ici.

Plusieurs délégations ont déjà repéré, à la présente session, des questions qui ne sont pas inscrites en tant que telles à l'ordre du jour et pour lesquelles elles souhaiteraient voir la Conférence élaborer des mandats de négociation. Nous étudierons avec soin toutes les propositions de ce type en étant guidés, tout particulièrement, par la possibilité effective de parvenir à une entente commune sur la nécessité d'y donner suite dans cette instance. L'Irlande ne cherchera pas à s'opposer à l'examen de toute question susceptible de recueillir le consensus, mais craint que l'introduction de questions nouvelles pour des négociations à la Conférence qui, depuis neuf ans, ne parvient pas à aborder l'une quelconque des questions inscrites à l'ordre du jour convenu, ne revienne à vouloir agrandir un bâtiment dont les fondations menacent ruine.

(M^{me} Whelan, Irlande)

En outre, je veux saisir cette occasion pour réitérer la ferme volonté qu'a ma délégation de renforcer le rôle de la société civile dans nos délibérations. S'adressant à la Conférence en 2004, le Ministre irlandais des affaires étrangères a demandé comment une instance financée par l'Organisation des Nations Unies et ayant un mandat si important pour l'humanité pouvait continuer à exclure effectivement la société civile de toute participation significative dans ses débats. Dans ce contexte, je veux exprimer tout le désir qu'a ma délégation de voir la Conférence franchir en 2006 un nouveau pas modeste en ce qui concerne la société civile. À tout le moins, elle souhaite que la communication annuelle des organisations non gouvernementales à l'occasion de la Journée internationale de la femme puisse être lue par ses auteurs.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice d'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Tim Caughley.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir exprimé en notre nom nos condoléances les plus sincères à nos collègues égyptiens à la suite des événements tragiques survenus récemment en mer Rouge.

Je souhaite faire plusieurs observations qui découlent des faits nouveaux intervenus après l'ouverture de la présente session, qui a pris un bon départ sous la présidence polonaise.

Tout d'abord, le mandat de cette instance inclut à l'évidence les armes classiques. La délégation néo-zélandaise est prête à participer, ici ou ailleurs, à des travaux sur toutes les questions de désarmement que la communauté internationale considère comme nécessitant une attention urgente.

La sécurité internationale a été un thème commun des débats tenus mardi et jeudi derniers. Il est sans doute banal de faire observer qu'il existe un nombre considérable de types et de systèmes d'armes sur lesquels la communauté internationale doit se pencher si elle entend renforcer la sécurité mondiale.

Cette instance, qui est après tout la Conférence du désarmement, doit nécessairement hiérarchiser son traitement de ces questions. La délégation néo-zélandaise reste convaincue que les quatre questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour sont les plus urgentes. La première d'entre elles – et la seule pour laquelle un mandat de négociation a été conçu – est celle d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le problème, c'est que sa conception fait encore l'objet de conditions. Lorsque l'idée de négocier un traité visant les matières fissiles cessera d'être assortie de conditions, la Conférence commencera des travaux sur la question, du moins nous le supposons. Toutefois, qu'allons-nous faire dans l'intervalle? Nous faut-il nous concentrer sur d'autres questions, ou nous attacher à élaborer un programme de travail qui porte sur toutes les questions fondamentales, ou seulement certaines d'entre elles?

Si nous adoptons cette seconde démarche, ce que préférerait mon gouvernement, nous risquons de connaître encore des frustrations et des sessions improductives. Ou alors, comme l'a proposé l'an dernier l'Ambassadeur de Suède, nous pourrions tenir un débat autour des questions fondamentales, de la situation internationale en matière de sécurité et des espoirs que nous nourrissons tous de voir la Conférence contribuer à une amélioration de notre sécurité collective.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Nous pensons qu'un tel débat offrirait la possibilité de démontrer pourquoi les quatre questions fondamentales restent prééminentes à cet égard, ainsi que d'établir, en ce qui concerne les priorités respectives énoncées dans les propositions existantes, un ordre ou un calendrier des travaux à entreprendre. Ce débat pourrait aussi offrir la possibilité, par le truchement des Collaborateurs de la présidence (nous les félicitons d'ailleurs de leur désignation), de préciser les méthodes de travail de la Conférence.

La délégation néo-zélandaise est disposée à accepter toute ligne d'action, pour autant que l'objectif soit de s'attaquer en définitive aux véritables questions du jour – celles qui contribueraient de toute évidence à la sécurité de tous – plutôt que d'aborder des questions moins importantes au plan universel ou, pis encore, de parler dans le vide.

La solution actuelle d'une étroite coordination des présidences, conçue sous votre houlette – et que nous accueillons favorablement, tout comme l'Ambassadeur du Nigéria –, associée à l'élaboration d'un calendrier cohérent de nos travaux, contribuera au bien-être de cette conférence. Cela dit, nous devons nous garder de nous persuader que cela seul suffira à rétablir l'autorité de la Conférence. La plus grande contribution que celle-ci puisse faire, de l'avis de la délégation néo-zélandaise, consisterait à adopter un programme de travail axé sur la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, qui constituerait une étape incontournable dans la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et qui ouvrirait des possibilités nouvelles d'aborder d'autres questions jugées de toutes parts comme étant fondamentales à un renforcement de la sécurité internationale.

En tant que membres de cette conférence, nous ne sommes pas tous d'accord sur l'importance relative qu'il convient d'accorder aux autres questions fondamentales. Il reste qu'aucune proposition n'a été avancée, à notre connaissance, qui remette en cause la prééminence de l'une quelconque d'entre elles.

En revanche, nous serions tout à fait disposés à voir si des délégations réclameraient à grands cris l'examen d'une question qui intéresse manifestement le désarmement, quelle qu'elle soit d'ailleurs, notamment celle, importante, des systèmes portables de défense antiaérienne, ou MANPADS. Toutefois, comme l'a d'ailleurs reconnu l'Ambassadeur d'Australie en avançant cette idée, la question devrait être traitée de manière à ne pas nous détourner de nos efforts pour nous mettre d'accord sur un programme de travail. Les questions additionnelles, au besoin, nous en voulons bien, mais non pas à titre de solution de remplacement, comme l'a indiqué l'Ambassadeur d'Allemagne.

La délégation néo-zélandaise salue, Monsieur le Président, l'importance que vous avez accordée, dans votre déclaration de jeudi dernier, à un accord sur un programme de travail. Nous sommes aussi satisfaits de la participation et de la souplesse accrues des délégations à la présente session. Il semble que les délégations soient plus conscientes que la Conférence joue son avenir et que les gains en matière de sécurité collective vont logiquement se traduire par un renforcement de la sécurité nationale de chaque État. Nous appuierons tous les efforts que les Présidents de la Conférence déploieront cette année, afin de réaliser cet objectif des plus importants.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Enfin, nous croyons que la Conférence apportera une nouvelle preuve de sa détermination et de son utilité si elle parvient, comme l'Ambassadrice d'Irlande nous l'a fait clairement comprendre et l'a proposé, à adopter une démarche plus éclairée quant à la communication annuelle des ONG à l'occasion de la Journée internationale de la femme le mois prochain.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): À mon tour, je voudrais adresser à la délégation égyptienne les condoléances de ma délégation à la suite de la terrible tragédie qui s'est déroulée il y a quelques jours dans la mer Rouge.

La délégation australienne a proposé la semaine dernière que la Conférence du désarmement examine la question des systèmes portables de défense antiaérienne, ou MANPADS – c'est-à-dire l'accès sans autorisation à ces systèmes, leur transfert illicite et leur utilisation – en vue d'élaborer des mesures pour combattre ce problème. Je tiens à dire que la délégation norvégienne appuie cette proposition, pour plusieurs raisons. Premièrement, comme l'a fait observer l'Ambassadeur d'Australie, les MANPADS sont très convoités par les terroristes. Ils ont été maintes fois utilisés contre des avions civils et ont coûté des centaines de vies humaines. Deuxièmement, les MANPADS constituent une catégorie d'armes bien définie, qu'il serait pratiquement possible de soumettre à des restrictions internationales convenues. Troisièmement, des efforts ont déjà été entrepris aux échelons national et régional en vue de réglementer la production, le transfert et l'emploi de ces systèmes. Il serait aussi possible de faire avancer cette question au sein de la Conférence du désarmement, sur la base des pratiques optimales concernant leur production, leur transfert et leur emploi et des enseignements qui s'en dégagent. Enfin, il existe déjà un consensus international sur la question, au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui offre à la Conférence l'occasion d'examiner cette question et d'élaborer des mesures de non-prolifération. Ce consensus devrait nous encourager tous à ne pas lier la question des MANPADS à d'autres questions extrêmement importantes, mais qui ne font pas encore l'objet d'un consensus à la Conférence. La question pourrait et devrait être examinée en tant que telle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège de son intervention. La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais le représentant de la République arabe syrienne.

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, comme ma délégation prend la parole pour la première fois pendant votre mandat, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions. En outre, je voudrais adresser à la délégation égyptienne mes sincères condoléances à la suite du naufrage du ferry égyptien.

La Conférence a adopté son ordre du jour à la séance d'ouverture de la présente session, ce qui est un motif de satisfaction. Nous estimons que c'est là un réel progrès par rapport aux années précédentes. Après l'adoption de l'ordre du jour, plusieurs délégations ont proposé d'examiner des questions nouvelles ou additionnelles, ce qu'elles auraient dû faire, en toute bonne logique, avant l'adoption formelle de l'ordre du jour. Nous avons néanmoins, cela va de

(M. Ali, République arabe syrienne)

soi, soumis ces diverses propositions à nos capitales afin d'obtenir des instructions quant à la position à prendre à leur sujet. Dans ces circonstances, nous estimons que, pour l'heure, il n'y a pas consensus au sein de la Conférence du désarmement pour examiner ces questions nouvelles. Il nous faudra recevoir des instructions de nos capitales et en débattre au sein de nos groupes régionaux avant qu'un consensus ne puisse intervenir sur le point de savoir si ces questions doivent être examinées et, le cas échéant, comment procéder à leur examen.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de son intervention. Je donne à présent la parole au représentant de l'Égypte.

M. ABOUL-ENEIN (Égypte) (traduit de l'arabe): Je tiens à exprimer mes vifs remerciements au Secrétaire général de la Conférence et au Président de l'instance, l'Ambassadeur de Pologne, ainsi qu'à d'autres chefs de délégation, pour les condoléances qu'ils nous ont adressées et leurs messages de sympathie aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans le naufrage du ferry *Al Salam* en mer Rouge il y a quelques jours. Je ferai le nécessaire pour transmettre les condoléances de la Conférence du désarmement au Gouvernement égyptien.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Égypte de son intervention. Je donne à présent la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): Je vous informe que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a approuvé la nomination de M. Timothy Caughley au poste de Directeur du secrétariat de la Conférence du désarmement et des services d'appui aux conférences, ce qui fait de lui le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement. L'Ambassadeur Caughley prendra ses fonctions à l'issue des formalités administratives requises.

Je veux être le premier à féliciter l'Ambassadeur Caughley, auquel nous souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe. Je pense que cette nouvelle réjouira tout particulièrement les délégations qui ont exprimé les plus vives inquiétudes au sujet du manque d'effectifs du secrétariat. C'est là un problème auquel le secrétariat s'est longtemps heurté, et le secrétariat attend à présent avec impatience que les États membres règlent l'une de ces nombreuses difficultés.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général. C'est là, en effet, une information encourageante pour la Conférence. Au nom de cette dernière, je félicite l'Ambassadeur Caughley et lui adresse tous nos vœux de succès. C'est pour nous un motif de satisfaction que de savoir qu'un ambassadeur que nous connaissons tous et dont nous respectons les connaissances et l'expérience accédera à ces fonctions. Je veux l'assurer de notre appui et de notre aide dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches. Encore une fois, toutes nos félicitations.

Il semble que l'Ambassadeur Caughley souhaite prendre la parole.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, pour vos paroles très chaleureuses. Je me réjouis, à plusieurs égards, à la perspective de rejoindre l'équipe du secrétariat et, en quelque sorte, de passer de l'autre côté de cette salle. Je me réjouis aussi de servir les futurs présidents de la Conférence et la Conférence elle-même.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Caughley. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux sont ainsi achevés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 9 février 2006, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.
